

# Liberté vs. intervention de l'État

La crise économique des années 1930 a permis aux idées communistes de se diffuser dans les milieux ouvriers. Chez les voisins allemands, les nazis sont arrivés au pouvoir. Dans ce climat politique tendu, la Chambre des députés adopte en avril 1937 une loi dite « loi d'ordre » sur proposition du gouvernement conservateur. Elle prévoit la dissolution du parti communiste et des groupements et associations visant à changer la Constitution ou les lois du pays par violence ou menaces. Les opposants la désignent sous l'expression « loi muselière ». En raison de l'opposition croissante, le gouvernement organise un référendum le 6 juin 1937 pour confirmer l'adoption de la loi. 50,67 % des Luxembourgeois(es) rejettent la loi muselière, car elle constituait entre autres une entrave à la liberté d'opinion et de réunion.

Caricature d'Albert Simon, publiée dans l'Escher Tageblatt, le 24 avril 1937



Au milieu le chef du gouvernement le conservateur Joseph Bech.  
Traduction: « pour la démocratie » « une voix naturelle dit: Tel est pris qui croyait prendre »

## Extrait d'un appel du parti de droite publié préalablement au référendum dans le Luxemburger Wort du 25 mai 1937

### À propos du référendum sur la loi pour la protection de l'ordre social et politique

#### I. Quel est l'objet de la loi ?

1. Elle interdit le Parti communiste et les associations affiliées à l'Internationale communiste.
2. Elle ordonne au gouvernement de dissoudre toutes les associations qui veulent changer par violence ou menaces ou par la formation de groupements armés ou paramilitaires la Constitution ou perturber le libre fonctionnement des institutions constitutionnelles. Pour contrer le gouvernement, seul un recours auprès du Conseil d'État est valable. Voilà le seul esprit de la loi. Toute autre chose, tout ce que les adversaires y accrochent, n'est qu'un verbiage, manœuvre de diversion, détournement et mensonge.

La loi n'interdit pas, comme ses opposants voudraient faire croire : la liberté d'opinion, la liberté d'expression et de la presse, le droit de grève et la liberté d'association professionnelle et autre qui poursuit ses objectifs par des moyens légaux. Au contraire, son but est précisément de sauvegarder la Constitution et nos libertés démocratiques contre tous ceux qui s'associent pour les renverser par la violence. Lisez la loi vous-mêmes ! ... puis réfléchissez ... décidez seulement après en tant que Luxembourgeois libres et réfléchis. [...]

IV. En tant que vrais Luxembourgeois : Nous cochons Oui, et le résultat du 6 juin va montrer qu'il n'y aura plus de Parti communiste et jamais un parti fasciste, mais seulement une communauté luxembourgeoise, nationale et libre, en plein développement. [...]

- Dans quel contexte historique cette loi avait-elle été proposée ? Pourquoi cette loi est-elle désignée par l'expression « loi muselière » dans le langage courant ? Comment le gouvernement avait-il réagi aux critiques dont a fait l'objet la loi ?
- Déterminez la position respective des documents présents. Décrivez ensuite la caricature. Quels sont les symboles et métaphores utilisés ? Quel est le message transmis ? Quelle est l'argumentation du parti conservateur pour défendre la loi ? Commentez comment le terme de « démocratie » est utilisé dans les deux documents pour souligner les argumentations respectives.
- Quelle décision prendrais-tu aujourd'hui ? Es-tu pour un État fort, qui peut dissoudre une organisation ou un parti politique pour protéger l'ordre politique et social existant, qui fait usage de la violence et de menaces ? Oui ou non ? Justifie ta réponse.



**Dilemme**

Un dilemme est l'affrontement de deux valeurs de même rang, mais qui sont inconciliables dans le cadre d'une décision qui mènera dans tous les cas à une solution insatisfaisante.

D'une part, l'État représente l'ordre juridique et limite ainsi, éventuellement, la liberté de chacun. D'autre part, l'État pourrait intervenir pour protéger chaque individu.

YES...NO.....YESNO...YES NOYES...YES  
 YES...NOYESNO...YES...NO YESNO..  
 ...NO.....YES...NO.....YES NOYES  
 NO.....YES NO

**Des propositions de lois possibles**

Pour Contre

1.	L'armée, la police et les forces de sécurité sont dissoutes. Chaque citoyen/ne est responsable de lui-même/d'elle-même et de sa famille.		
2.	L'État garantit une meilleure sécurité de ses citoyen(ne)s en installant des caméras de surveillance dans tous les endroits publics.		
3.	Le ministère de l'Éducation ne fixe pas les programmes scolaires des écoles.		
4.	Le ministère de l'Éducation fixe un code vestimentaire pour les écoles.		
5.	Le gouvernement contrôle le temps passé par les mineur(e)s sur internet et, pour leur protection, interrompt la connexion au bout d'une heure chaque jour.		
6.	L'affichage de publicité est interdit afin de préserver l'image des rues.		
7.	L'État instaure un « service public de l'alimentation » qui fournit à l'ensemble des citoyen(ne)s et des foyers une nourriture saine, afin qu'il y ait moins de personnes souffrant de problèmes cardiaques ou de surpoids.		

**À toi de décider!**

Selon moi, l'État devrait intervenir quand :

Selon moi, l'État ne devrait pas intervenir dans les libertés de ses citoyen(ne)s quand :

- Indiquez si vous acceptez les propositions ou non.
- Parmi les principes suivants, lequel défend la proposition de loi : liberté, responsabilité individuelle, sécurité, protection de la jeunesse ?
- En groupe de 4, discutez de toutes les propositions de loi. Trouvez des arguments pour chacune des options. Décidez en groupe si la proposition est acceptée ou rejetée.
- Protègent-elles la liberté des individus ou celle de certains groupes ? Qui est atteint dans sa liberté par l'intervention de l'État ?
- Déterminez ensuite quand l'État doit intervenir dans la vie de ses citoyen(ne)s et quand il ne doit pas le faire. Pourquoi ? Trouvez d'autres exemples concrets.